

HONORAIRES TTC

(TAUX TVA EN VIGUEUR 20%)

TRANSACTIONS

Honoraires charge propriétaire vendeur sauf convention contraire précisé dans le mandat :

< 20 000 € :	4 000 € forfaitaire
20 000 € à 30 000 €	20 %
30 001 € à 40 000 €	16 %
40 001 € à 50 000 €	14 %
50 001 € à 60 000 €	12 %
60 001 € à 70 000 €	11 %
70 001 € à 90 000 €	10 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 150 000 €	7 %
>150 001 €	6 %
Terrain	9 %

LOCATIONS

Locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € par m².
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € par m².

Bailleur :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € par m².
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € par m².

Locations saisonnières :

20% du loyer, à la charge du bailleur

GESTIONS

7 % sur les montants encaissés

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

2,5 %

ESTIMATIONS

200 €

VIAGERS

A calculer sur la valeur vénale du bien

De 0 à 49 999 €	12 % du prix de vente
De 50 000 € à 99 999 €	11 % du prix de vente
De 100 000 € à 149 999 €	10 % du prix de vente
De 150 000 € à 199 999 €	9 % du prix de vente
De 200 000 € à 299 999 €	8 % du prix de vente
A partir de 300 000 €	7 % du prix de vente